



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

Le code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

À compter de 2022, la commune de Revel applique l'instruction budgétaire M57 qui intègre un compte financier unique en lieu et place du compte administratif.

Pour rappel, le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable permettant de retracer les données comptables et budgétaires de l'exercice comptable auquel il se rapporte.

Le budget 2022 a été voté le 1^{er} avril 2022 par le conseil municipal. Il est structuré en deux sections :

- la section de fonctionnement qui retrace la gestion des affaires courantes,
- la section d'investissement retrace quant à elle les dépenses et recettes liées aux projets de la ville.

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (comptes des classes 6 et 7)

Elle retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune, c'est-à-dire les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année.

1-Les dépenses (comptes des classes 6):

Libellé des dépenses de fonctionnement	CA 2021	BP + DM 2022	CFU 2022	évolution 2022/2021
Charges à caractère général	2 877 276	3 537 681	3 084 269	7,19%
Charges de personnel	5 814 956	6 284 000	6 151 377	5,79%
Atténuation de produits	73 755	84 453	81 265	10,18%
Autres charges de gestion courante	643 375	1 000 000	901 073	40,05%
Charges spécifiques	78 608	10 000	8 592	-89,07%
Intérêts de la dette	78 461	82 700	82 700	5,40%
Dotations aux provisions	197 100		-	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 763 530	10 998 834	10 309 276	5,59%
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	<i>721 964</i>	<i>5 874 600</i>	<i>784 759</i>	<i>8,70%</i>
Total des dépenses de l'exercice	10 485 494	16 873 434	11 094 035	5,80%

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 11 094 035 € :

- **10 309 276 €** au titre des opérations réelles,
- **784 759 €** pour les opérations d'ordre (*dotations aux amortissements...*).

Les dépenses **réelles** sont en augmentation de **5,59 %** (soit **+ 545 746 €**) par rapport à 2021 où elles atteignaient **9 763 530 €**.

► Chapitre 011 « charges à caractère général » : **3 084 269 €** en augmentation de **7,19%** par rapport au réalisé 2021.

Au sein de ce chapitre, sont inscrites les dépenses relatives aux fluides, à l'entretien des bâtiments et du matériel roulant, aux primes d'assurances et aux prestations de services (cantines scolaires notamment). L'augmentation des dépenses constatée est liée à l'inflation sur la plupart des postes de dépenses (fluides, produits d'entretien et consommables, etc.).

► Chapitre 012 « dépenses de personnel » **6 151 377 €** en augmentation de **5,79%** par rapport au CA 2021.

Cette hausse est liée notamment à l'augmentation du point d'indice (élément permettant calculer la rémunération des agents publics) et au renfort de services.

► Chapitre 014 « atténuations de produits » **81 265 €** en hausse de **10,18 %**.

Au sein de ce chapitre, sont constatés les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) (**8 618 €**) et la contribution de la commune au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) (**72 453 €**).

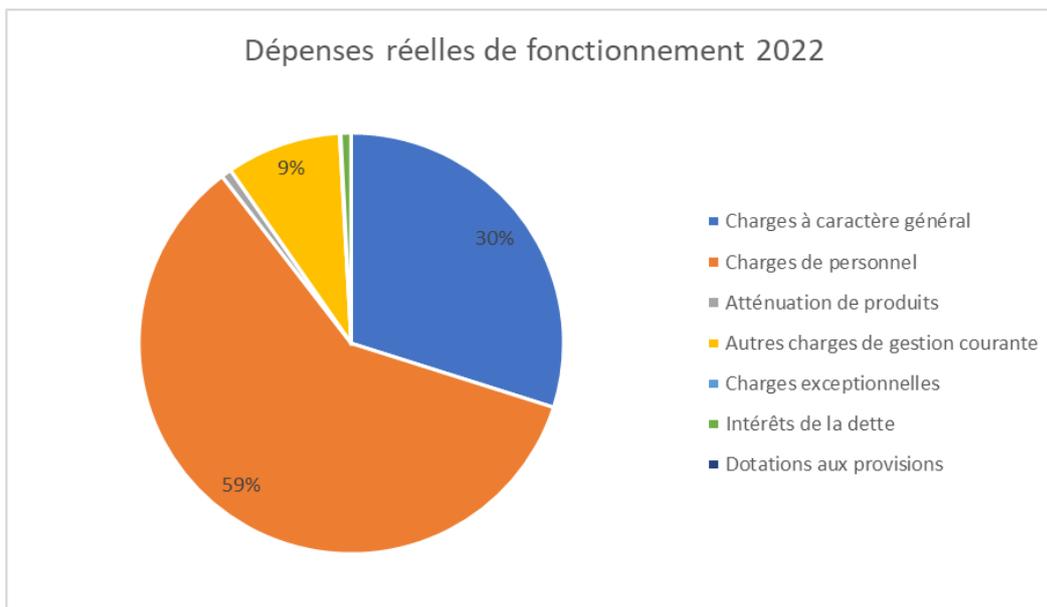
► Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » **901 073 €** en hausse de **40,05 %**.

Sur ce chapitre, sont inscrites notamment les dépenses relatives aux indemnités de fonction (**118 940 €**), aux subventions versées aux associations (**520 863 €**) et aux contributions aux syndicats (*école de musique, AFR*) (**30 651 €**). La hausse de ce chapitre est principalement due à la subvention de la commune au centre communal d'action sociale à hauteur de 200 000 €.

► Chapitre 66 « charges financières » **82 700 €** en hausse de **5,4 %**. L'augmentation des charges financières est liée à la récupération des emprunts relatifs à la compétence voirie.

► Chapitre 67 « charges exceptionnelles » **8 592 €**.

Il s'agit d'annulations de titres sur les exercices antérieurs.



2- Les recettes (comptes des classes 7) :

Libellé des recettes de fonctionnement	CA 2021	BP + DM 2022	CFU 2022	évolution 2022/2021
Atténuations de charges	152 928	100 000	110 521	-27,73%
Produits des services	378 203	346 888	390 189	3,17%
Impôts et taxes y compris allocations compensatrices	10 017 436	10 819 064	10 811 918	7,93%
Dotations et participations hors allocations compensatrices	1 498 351	1 580 310	1 712 714	14,31%
Autres produits de gestion courante	239 512	306 636	352 091	47,00%
Produits financiers et exceptionnels	382 642	3 150	1 479	-99,61%
Reprise sur provisions	57 100	1 500	1 500	-97,37%
Total des recettes réelles de fonctionnement	12 726 173	13 157 548	13 380 413	5,14%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	117 447	4 400	4 342	-96,30%
Total des recettes de l'exercice	12 843 620	13 161 948	13 384 756	4,21%
Pour info excédent de fonctionnement reporté	4 634 914		3 711 486	

Le total des recettes de fonctionnement de l'exercice s'élève à **13 384 756 €** (hors excédent antérieur reporté) :

- **13 380 413 €** au titre des opérations réelles,
- **4 342 €** pour les opérations d'ordre (amortissements des subventions d'équipement).

Les recettes **réelles** sont **en hausse** de **5,14 %** (soit + **654 240 €**) par rapport à 2021 où elles atteignaient **12 726 173 €**.

► Chapitre 013 « atténuations de charges » **110 521 €** en baisse de **27,73 %**

Sur ce chapitre, sont inscrits les remboursements sur rémunérations effectués par les organismes sociaux (indemnités journalières...).

► Chapitre 70 « produits des services et du domaine » **390 189 €** en hausse de **3,17 %**

Ce chapitre retrace les recettes liées aux concessions dans les cimetières, aux redevances d'occupation du domaine public (RODP) et aux redevances et droits des services à caractère culturel, social et périscolaires (cantines..).

► Chapitres 73 et 731 « impôts et taxes, fiscalité directe locale » y compris allocations compensatrices :

Ce chapitre comprend notamment le produit des trois taxes ménages. Elargi aux allocations compensatrices, le produit 3 taxes a progressé de près de **241 826 € sans augmentation de taux**.

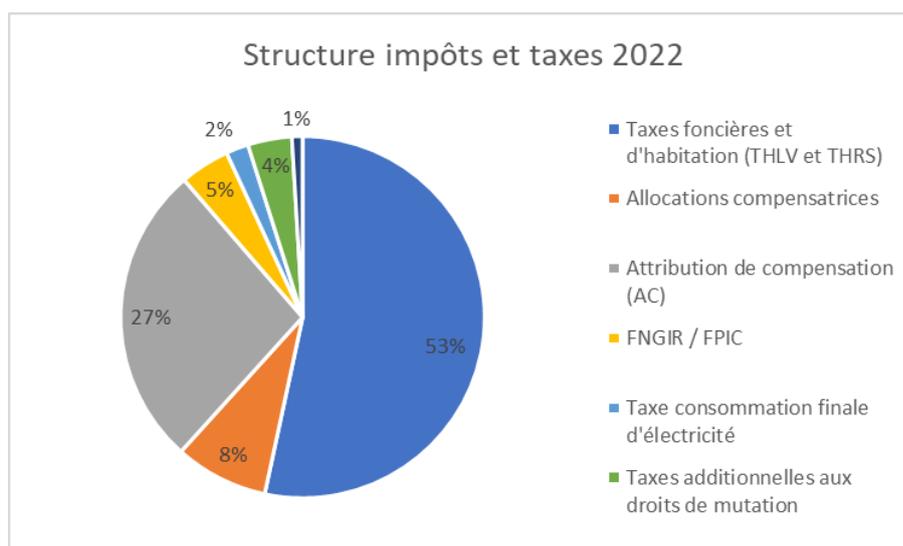
	2021			2022		
	Bases définitives	Taux	Produit fiscal	Bases définitives	Taux	Produit fiscal
Produit TH (en 2021 et 2022 THLV, THRS)	1 224 295	21,16%	259 061	1 265 582	21,16%	267 797
Produit FB	13 251 320	44,05%	5 857 241	13 796 788	44,05%	6 077 485
ajustement coefficient correcteur			-710 996			-737 113
Produit FNB	111 930	92,17%	103 166	122 605	92,17%	113 005
Produit 3 taxes ménages strict			5 510 208			5 721 174
allocations compensatrices			862 545			893 405
Produit 3 TM y compris compensations			6 372 753			6 614 579

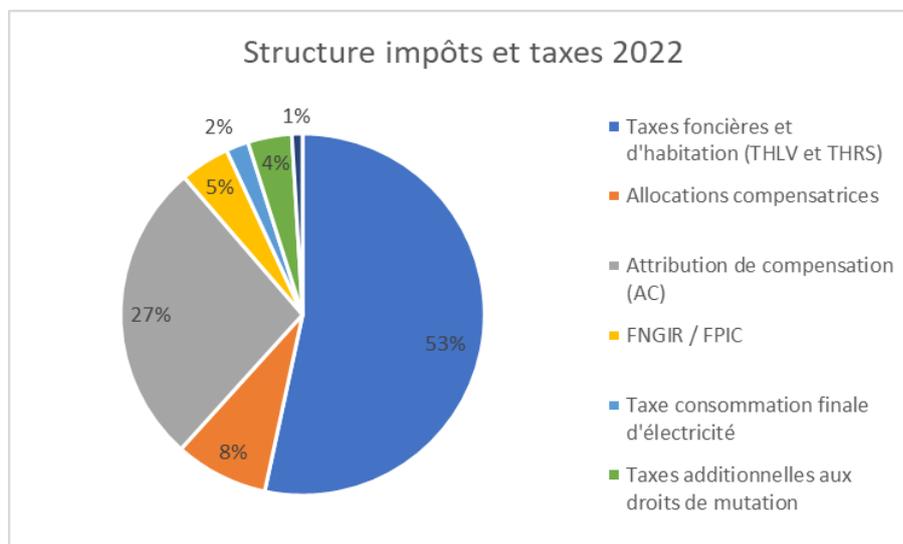
Les taux communaux sont stables depuis 2011.

	CA 2021	CFU 2022	évolution 2022/2021
Taxes foncières et d'habitation (THLV et THRS)	5 510 208	5 736 180	4,10%
Autres impôts locaux et assimilés (rôles supplémentaire)	3 225	10 674	230,98%
Allocations compensatrices	862 545	893 405	3,58%
Attribution de compensation (AC)	2 327 214	2 909 552	25,02%
FNGIR	359 138	359 138	0,00%
FPIC	115 205	115 968	0,66%
Droits de place	61 098	67 433	10,37%
Taxe consommation finale d'électricité	249 554	275 133	10,25%
Taxe locale sur la publicité extérieure	23 287	22 886	-1,72%
Taxes additionnelles aux droits de mutation	502 268	420 948	-16,19%
Autres taxes diverses	3 694	600	-83,76%
Total impôts et taxes y compris allocations compensatrices	10 017 436	10 811 918	7,93%

Les impôts et taxes y compris allocations compensatrices ont évolué de **7,93 %** entre 2021 et 2022.

À noter : l'augmentation de l'attribution de compensation est liée à la restitution de la compétence voirie par la communauté de communes. Sans cette augmentation, la hausse globale des recettes d'impôts et taxes serait de 2,12 %.





► Chapitre 74 « Dotations et participations » hors allocations compensatrices :

	CA 2021	CFU 2022	évolution 2022/2021
DGF	867 378	838 586	-3,32%
FCTVA (calculé sur les dépenses d'entretien)	16 383	20 310	23,97%
Participations diverses (Etat, région, département..)	436 342	655 758	50,29%
DCRTP	178 249	178 249	0,00%
Total chapitre 74	1 498 351	1 692 903	12,98%

Les dotations et participations augmentent de **12,98 %** entre 2021 et 2022.

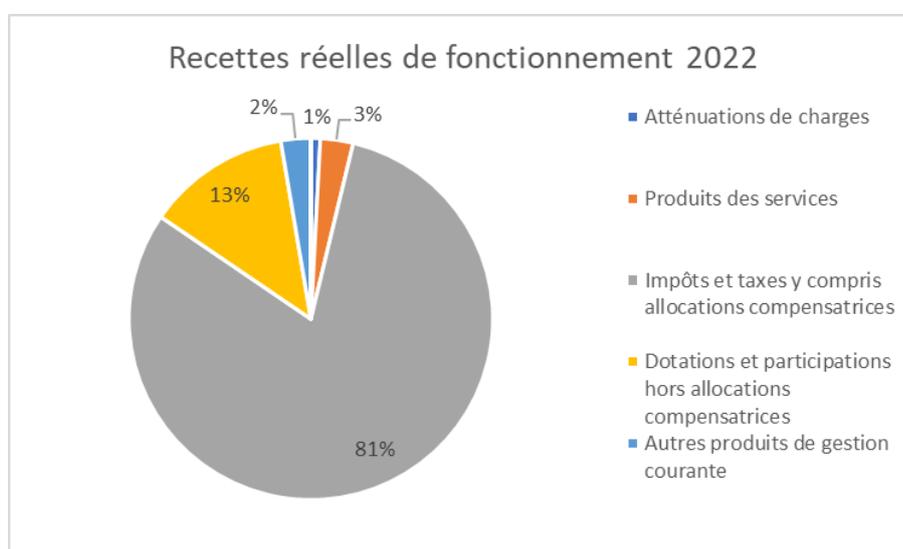
La hausse des participations diverses est essentiellement liée à des subventions versées par l'Etat (pour le centre de vaccination, le développement de la maison sport santé) et par la caisse d'allocations familiales (pour l'accueil des enfants aux CLAE et à l'espace jeunes).

► Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » **352 091 €** en hausse de **47 %**

Sont imputés sur ce chapitre les revenus des immeubles (*baux avec l'Etat les particuliers*) et les produits divers.

► Chapitres 76 et 77 « produits financiers et exceptionnels » **1 479 €**.

► Chapitre 77 « reprise sur provisions » **1 500 €**.



II-LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	2021	2022
Produits de fonctionnement (A)	12 721 601	13 380 413
Charges de fonctionnement courant (B)	9 685 069	10 226 577
= Epargne de Gestion (C) = (A) - (B)	3 036 532	3 153 836
- intérêts de la dette (D)	78 461	82 700
= Epargne brute (E) = (C) - (D)	2 958 071	3 071 136
-capital de la dette (F)	974 693	1 010 620
= Epargne nette (E) - (F)	1 983 378	2 060 516

L'**épargne de gestion** est égale à la différence entre les produits de fonctionnement et les charges de même nature hors intérêts de la dette

L'**épargne brute**, égale à l'épargne de gestion diminuée des intérêts, permet de connaître le montant de l'épargne disponible pour faire face au remboursement en capital de la dette. Ultime solde de la chaîne d'épargne, l'**épargne nette**, égale à la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette, **représente, quand elle est positive, le solde disponible pour financer les dépenses d'équipement.**

III-LA SECTION D'INVESTISSEMENT (comptes des classes 1 et 2)

Elle retrace les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissement nouveaux ou en cours qui créent de nouveaux accompagnements à la population, améliorent les infrastructures et développent le patrimoine communal : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments.

1-Les dépenses :

Libellé des dépenses d'investissement	CA 2021	BP + DM 2022	CFU 2022
Dotations, fonds divers et réserves	65 739		-
Immobilisations	3 171 901	8 293 209	3 745 322
Subventions d'équipement versées	30 180	534 000	327 260
Emprunts et dettes assimilées	975 073	1 046 000	1 010 620
Opérations pour compte de tiers	179 966	40 000	11 943
Total dépenses réelles d'investissement	4 422 860	9 913 209	5 095 145
<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>	117 447	4 400	4 342
Total dépenses de l'exercice	4 540 307	9 917 609	5 099 487
Pour information solde d'exécution négatif reporté	2 839 083		2 361 731

Le total des dépenses d'investissement atteint **5 099 487 €** (hors restes à réaliser et solde négatif reporté) :

- **5 095 145 €** au titre des opérations réelles,
- **4 342 €** pour les dépenses d'ordre.

Au sein des dépenses réelles d'investissement :

- les dépenses d'équipement atteignent **3 745 322 €** parmi lesquelles :
 - des frais d'études et concessions : 210 508 €,
 - des acquisitions, travaux, achats de matériels : 3 534 814 € dédiés notamment :
 - à la réhabilitation du groupe scolaire Roger Sudre : 538 000 €,
 - aux travaux de voirie et pluvial : 526 000 €,
 - à la rénovation de l'éclairage des allées Charles de Gaulle : 238 000 €.

- le remboursement du capital des emprunts et dettes assimilées contractés par la commune s'élève à **1 010 620 €**.

2- Les recettes :

Libellé des recettes d'investissement	CA 2021	BP + DM 2022	CFU 2022
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 394 412	3 281 554	3 281 554
Fonds de compensation TVA (FCTVA)	806 215	452 441	452 441
Taxe d'aménagement (TA)	131 504	130 000	161 748
Subventions d'investissement	638 305	1 280 001	800 895
Immobilisations (<i>régularisation écriture</i>)	156 037		24 413
Emprunts		1 200 000	
Opérations pour compte de tiers	169 223	50 744	
Produits des cessions		10 000	
Total des recettes réelles d'investissement	4 295 694	6 404 740	4 721 051
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>	<i>721 964</i>	<i>5 874 600</i>	<i>784 759</i>
Total des recettes de l'exercice	5 017 658	12 279 341	5 505 809

Le total des recettes d'investissement s'élève à 5 505 809 € (hors restes à réaliser) :

- **4 721 051 €** au titre des opérations réelles,
- **784 759 €** pour les opérations d'ordre.

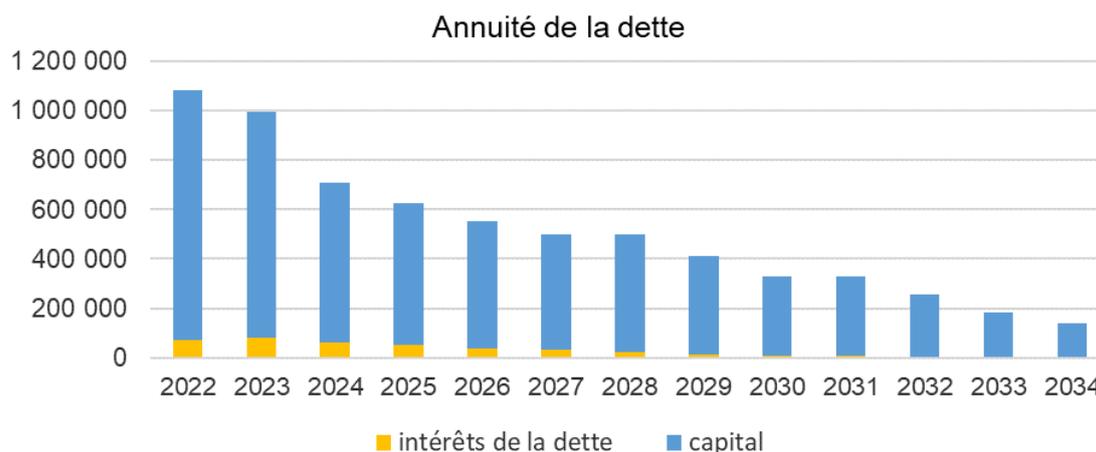
Pour financer ses investissements, et outre ses fonds propres (**3 281 554 €**) la commune a perçu :

- des subventions (chapitre 13) pour un montant de **800 895 €**,
- du fonds de compensation TVA (FCTVA) sur les travaux et acquisitions réalisés en 2021 à hauteur de **452 441 €**,
- de la taxe d'aménagement (TA) pour **161 748 €**.

Une régularisation d'écriture (**24 413 €**) a été inscrite en recettes.

IV- LA DETTE

1-L'annuité de la dette actuelle :

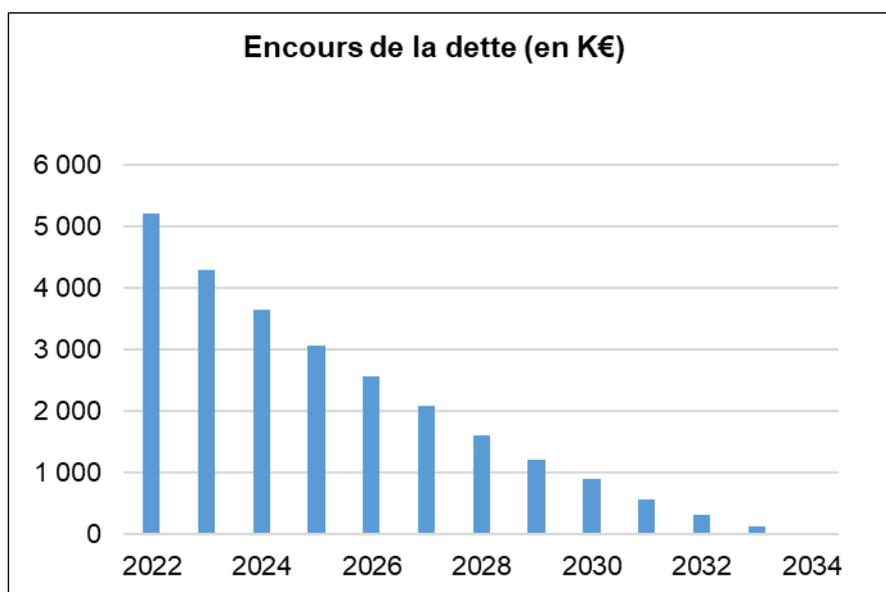


Elle atteint en 2022, **1 083 586 €** (**1 010 620 €** au titre du capital remboursé, **72 966 €** pour les intérêts).

Le taux d'endettement mesuré par le ratio « *annuité de la dette / produits réels de fonctionnement* » atteint **8,10 %** en 2022.

2- L'encours de la dette actuelle :

en K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Encours de la dette	5 211	4 297	3 648	3 075	2 561	2 091	1 613



Il s'élève à **5 210 644 €** au 31 décembre 2022 en hausse de **859 351 €**, lié à la reprise de la compétence voirie (et des emprunts associés).

L'encours au 31 décembre 2022 est constitué de 11 emprunts :

10 auprès d'établissements bancaires classiques (encours de **5 207 523 €**),

1 prêt sans intérêts accordé par le conseil départemental (encours de **3 121 €**).

L'encours de dette par habitant au 31/12/2022 est de **524 €** (contre **802 €** pour la moyenne nationale des communes de même strate en 2020).

La dette actuelle sera totalement amortie en 2034.

3- La capacité de désendettement :

La capacité de désendettement, mesurée par le ratio « *encours de la dette/épargne brute* », permet de savoir en combien d'années une collectivité peut rembourser son encours de dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

Le seuil d'alerte pour les communes est fixé à 11 ans.

En 2022, la capacité de désendettement de la ville de Revel est de **1,7 an**.

En résumé :

Résultat de fonctionnement 2022

Recettes de fonctionnement : 13 384 755,81 €
Dépenses de fonctionnement : 11 094 034,61 €

Soit un résultat de l'exercice 2022 : 2 290 721,20 €

Excédent antérieur reporté : 3 711 486,10 €

Soit un résultat de clôture 2022 en fonctionnement de 6 002 207,30 €

Résultat d'investissement 2022

Recettes d'investissement : 5 505 809,20 €
Dépenses d'investissement : 5 099 487,30 €
Soit un résultat de l'exercice 2022 : 406 321,90 €

Résultat antérieur reporté : - 2 361 731,41 €

Soit un résultat de clôture 2022 en investissement de - 1 955 409,51 €

(Pour information solde des restes à réaliser 2022 : - 1 175 570 €)

Le résultat global de clôture 2022 (fonctionnement + investissement) du compte administratif s'élève à 4 046 797,79 €.

V- LES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES

Population totale 2022	9 934	
Population DGF (dotation globale de fonctionnement) 2022	10 132	
Informations financières / ratios	données communales 2022	données de la strate 2021
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 037,78 €	944,00 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 346,93 €	1 158,00 €
Dépenses d'équipement brut / population	378,22 €	298,00 €
Encours de dette / population	524,53 €	796,00 €
DGF / population	84,42 €	154,00 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	59,67%	57,60%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / RRF	84,60%	88,70%
Taux d'épargne brute (épargne brute / RRF)	22,95%	19,80%
Taux d'épargne nette ((épargne brute - remboursement annuel de la dette en capital) / RRF)	15,40%	11,50%
Ratio d'endettement (encours de la dette / RRF)	38,94%	68,70%
Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute)	1,7 an	3,5 ans

La population DGF est constituée par la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane au titre de l'accueil des gens du voyage.
La population DGF est utilisée notamment pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

**strate démographique= communes de 5 000 à 10 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique (FPU)*

VI-GLOSSAIRE

AC: Attribution de compensation

DCRTP: Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

DGF: Dotation globale de fonctionnement

DNP: Dotation nationale de péréquation

DRF : Dépenses réelles de fonctionnement

DSR: Dotation de solidarité rurale

DSU: Dotation de solidarité urbaine

FCTVA: Fonds de compensation pour la TVA

FPIC: Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

FPU : Fiscalité professionnelle unique

OPAH-RU: Opération programmée de l'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain

PRF : Produits réels de fonctionnement

TA: Taxe d'aménagement

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TH: Taxe d'habitation

THLV: Taxe d'habitation sur les logements vacants

TFPB (ou FB): Taxe foncière sur les propriétés bâties

TFPNB (ou FNB): Taxe foncière sur les propriétés non bâties

TLPE: Taxe locale sur la publicité extérieure